

RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00985
Numéro SIREN : 831 966 957
Nom ou dénomination : EGRA

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2022 sous le numéro de dépôt 6375

S.A.S. EGRA

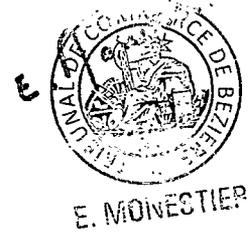
3 PLACE SAINT CYR

34500 BEZIERS

Dépôt au greffe du
Tribunal de Commerce de
BEZIERS

le 09 AOUT 2022

Sous le n° 6375



COMPTES ANNUELS du 01/10/2020 au 30/09/2021

- Bilan actif-passif
- Compte de résultat

certifié conforme
la présente

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.

CABINET MIGNEN

18 Avenue Auguste Albertini

34500 BEZIERS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2021 12			Exercice N-1 30/09/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)				5 000	5 000	100.00
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	1 199	1 199				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 500	1 500		38	38	100.00
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	300		300	300			
Total II:	2 999	2 699	300	338	38	11.24	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	1 241		1 241	928	313	33.73
	En-cours de production de biens	12 520		12 520		12 520	
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	18 154		18 154	18 519	365	1.97
	Autres créances	791		791	2 113	1 322	62.56
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	3 286		3 286	1 171	2 115	180.66	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	35 992		35 992	22 731	13 261	58.34	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		38 991	2 699	36 292	28 069	8 223	29.30

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/09/2021	12 30/09/2020	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	193	3 434	3 242	94.39
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 279	3 242	5 521	170.31
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	7 528	9 807	2 279	23.24
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	7 500		7 500	
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	886	1 037	151	14.58
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 628	6 217	2 589	41.64	
Dettes fiscales et sociales	16 422	10 564	5 857	55.45	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	328	443	115	26.02	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	28 764	18 261	10 502	57.51
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		36 292	28 069	8 223	29.30

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

21 264 18 261

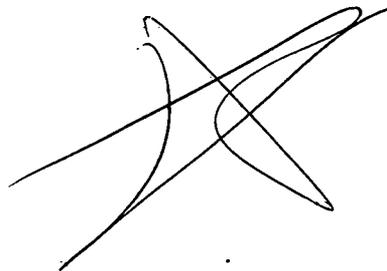
S.A.S. EGRA

3 PLACE SAINT CYR

34500 BEZIERS

ANNEXE DU 01/10/2020 AU 30/09/2021

certifié conforme
à l'original

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.

CABINET MIGNEN

18 Avenue Auguste Albertini

34500 BEZIERS

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Frais d'établissement	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	1 199		
TOTAL	1 199		
Matériel de transport	1 500		
TOTAL	1 500		
Prêts, autres immobilisations financières	300		
TOTAL	300		
TOTAL GENERAL	2 999		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			1 199	1 199
TOTAL			1 199	1 199
Matériel de transport			1 500	1 500
TOTAL			1 500	1 500
Prêts, autres immobilisations financières			300	300
TOTAL			300	300
TOTAL GENERAL			2 999	2 999

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	1 199			1 199
TOTAL	1 199			1 199
Matériel de transport	1 462	38		1 500
TOTAL	1 462	38		1 500
TOTAL GENERAL	2 661	38		2 699

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	38				
TOTAL	38				
TOTAL GENERAL	38				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	7 253		7 253		
TOTAL	7 253		7 253		
TOTAL GENERAL	7 253		7 253		
Dont dotations et reprises d'exploitation			7 253		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	300	300	
Autres créances clients	18 154	18 154	
Personnel et comptes rattachés	349	349	
Impôts sur les bénéfices	442	442	
TOTAL	19 245	19 245	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 628	3 628		
Personnel et comptes rattachés	2 626	2 626		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 134	11 134		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 068	2 068		
Autres impôts taxes et assimilés	594	594		
Groupe et associés	886	886		
Autres dettes	328	328		
TOTAL	21 264	21 264		

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	1 199	33.33
Total général	1 199	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

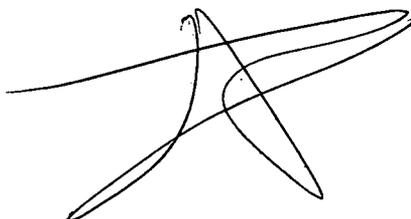
Produits à recevoir

NEANT

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	339
Autres dettes	328
Total	667

Le 30/12/2021
VASSALLO LAURENT Président



SAS EGRA

SAS au capital de 10 000 Euros

Siège social : 3, place Saint Cyr,
34500 Béziers

SIREN : 831 966 957

Procès Verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire du 31/03/2021

L'an deux mille vingt-deux et le 31 mars à 11 heures, les associés de la société SAS EGRA, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 € divisé en 1000 actions de 10 Euros chacune, se sont réunis au siège social à Béziers, en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Sont présents :

- M VASSALLO Laurent né le 14/01/1973 à Béziers (34), de nationalité française, demeurant au 18 rue du 4 septembre, 34500 BEZIERS, marié, titulaire de 510 actions.
- M COTOROGEA Florin, né le 21/06/1967 à Tirgoviste (Roumanie), de nationalité roumaine, demeurant au 3 rue de Babylone, 34500 Béziers, titulaire de 490 actions.
-

L'assemblée est présidée par **Monsieur Laurent VASSALLO**, président.

Le président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble 1000 actions, représentent la totalité des parts sociales et en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires et extraordinaires, conformément aux dispositions prises dans les statuts.

Le président pose sur la table :

- Le rapport de gestion ;
- L'inventaire ;
- Les comptes annuels ;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport de gestion établi par le président
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2021

62 1

- Quitus donné à la présidence pour l'exercice de ses fonctions.
- Affectation du résultat.
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du nouveau Code de commerce et décision à cet égard.
- Rémunération de la présidence.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, lecture est donnée du rapport de la présidence.

La discussion est ouverte, diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

- Lecture du rapport de gestion.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30/09/2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

- Approbation des comptes de l'exercice 2020/2021.

L'assemblée des associés approuve les comptes tels qu'ils sont établis et rendus à l'administration fiscale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

- Quitus donné à la présidence pour l'exercice de ses fonctions.

N'ayant aucune remarque à effectuer sur la gestion et l'exercice des ses fonctions, l'assemblée des associés donne quitus à la présidence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

- Affectation du résultat.

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à la somme de 2 279 Euros, compte tenu d'un report à nouveau débiteur de 193 euros

- en réserve légale : 0 Euros
- en report à nouveau : -2 472 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social : 10 000 Euros
- Réserve légale : 00 Euros
- Report à nouveau : -2 472 Euros

Situation nette : 7 528 Euros

SC W

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du nouveau Code de commerce.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du nouveau Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

- Rémunération et remboursements des frais du président.

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de la présidence au titre de l'exercice 2020/2021 soit zéro euro,

L'assemblée fixe la rémunération du président pour l'exercice 2021/2022 à zéro euro.

Il sera remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

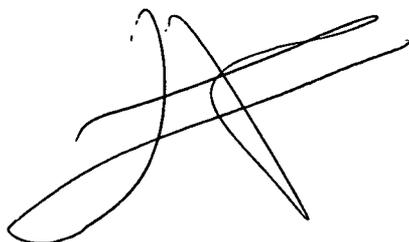
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la présidence et visé par tous associés présents à l'assemblée.

M Laurent VASSALLO



M COTOROGEA Florin

